



Vitrolles, 24 septembre 2025

La Ville de Vitrolles, Santé Publique France et l'ARS ont organisé un point presse mardi 12 Août.

A retenir :

- 36 cas "autochtones" (46 cas - mise à jour le 24/09) : personnes restées à Vitrolles mais contaminées par le moustique-tigre, lui-même contaminé suite à un cas "importé" (personne revenant de voyage).
- Secteur : Ferme de Croze
- Un quatrième traitement local a été effectué le 21 août 2025, par l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) Méditerranée, organisme dûment mandaté par l'ARS.
- Une opération de distribution de courrier en boîte à lettres pour informer les administrés concernés a eu lieu le 20 août 2025. L'EID a effectué par ailleurs un affichage préalable et rencontré dans la mesure du possible le plus grand nombre d'usagers du secteur concerné, pour leur expliquer la procédure.
- Aucune hospitalisation. Le chikungunya n'est pas en soi une maladie grave, mais il peut être invalidant et entraîner des complications chez les plus fragiles (personnes âgées et/ou immunodéprimées). Ses symptômes sont identifiables.

La situation n'est pas épidémique mais la vigilance de chacun importe pour se protéger.

Le moustique tigre ne pond généralement pas dans les piscines ou grands bassins, mais dans de toutes petites réserves d'eau stagnante. Une soucoupe de pot de fleurs, un arrosoir oublié, un vase ou même une simple canette suffisent à accueillir des œufs.

Ce moustique ne parcourt pas de longues distances (150 m maximum autour de son lieu de ponte) : on ne peut donc contracter le virus qu'autour de soi, et non dans le cadre d'une large propagation.

En cas de symptômes : consulter, se signaler, éviter les déplacements pour empêcher de nouveaux foyers de contamination.

Aucune démoustication à grande échelle n'est prévue. Les opérations ont lieu uniquement sur les secteurs identifiés.

En effet, l'emploi intensif de produits peut rendre ces derniers inopérants.

Concernant les questions et inquiétudes éventuelles des usagers, les services de l'EID Méditerranée et de l'ARS se tiennent à disposition pour y répondre.

Se protéger

Le moustique tigre est un vecteur potentiel de virus. Ses gîtes de reproduction sont fabriqués par l'Homme, principalement au cœur de l'habitat résidentiel.

Il est donc important de mettre en place les gestes préventifs nécessaires, et de maîtriser les eaux domestiques, propres comme sales.

Le site moustiquetigre.org explique de manière ludique comment éviter leur développement.

S'informer, participer à la lutte

Des cas de dengue et chikungunya liés à la présence du moustique tigre ont été recensés dans notre bassin de vie, y compris sur notre commune.

Un point de situation régulier est mis à jour sur le site de l'[Agence Régionale de Santé – Point de situation](#). N'hésitez pas à le consulter.

Les cas recensés ont fait l'objet de visites à domicile, incluant le voisinage. Cette enquête est menée par l'organisme public EID Méditerranée, mandaté par l'Agence Régionale de Santé (ARS PACA), pour vérifier la présence éventuelle de moustiques vecteurs (comme le moustique tigre).

L'intervention consiste en une inspection des espaces publics et des lieux extérieurs des habitations concernées.

Toutes les infos sur le site de [l'ARS PACA – Enquêtes et traitements !](#)

Si vous êtes contactés, merci de faciliter l'accès aux techniciens afin de permettre cette enquête essentielle à la prévention sanitaire. Il est encadré, sans risque pour les habitants.

Merci de votre participation à cette action de santé publique.

Symptômes de fièvre, courbatures... Consultez !

Si vous présentez des symptômes tels que :

- fièvre
- courbatures
- douleurs musculaires ou articulaires
- maux de tête
- éruption cutanée

Consultez votre médecin et indiquez-lui que des cas de chikungunya et de dengue circulent. Il vous indiquera la conduite à tenir.

Plus d'info sur [le site de l'ARS PACA – Les maladies vectorielles](#)

Contact presse : Sylvie Reverbel - Ville de Vitrolles - Direction de la communication

Tél. : 04 42 77 91 48 - 06 85 45 17 59 - Email : presse@ville-vitrolles13.fr - www.vitrolles13.fr